

## WEM SCREEN

# L'alliance de l'information et de la promotion

Ce qui pourrait apparaître comme un pari audacieux n'est en réalité qu'un moyen nouveau, complémentaire et dynamique, de promouvoir, dans votre salle d'attente et sur écran, votre profession et l'ensemble des biens à vendre ou à louer de votre étude.

## Faites découvrir votre profession

Partant du constat simple que les notaires et leurs compétences étaient mal connus du grand public, WeM a imaginé un outil pédagogique qui valorise votre profession.

Profitez de ce dernier pour présenter votre étude, vos collaborateurs, ainsi que vos compétences en matière de patrimoine, d'entreprise, d'immobilier, de famille, et de droits spécifiques. Choisissez un thème ou une question relative à vos compétences. Rédigez quelques lignes. **Cliquez, c'est diffusé.**

Plus loin encore, bénéficiez des flux d'information diffusés par votre Conseil régional des notaires, si celui-ci est équipé.



*Notaires  
de France*

# Diffusez vos annonces immobilières en temps réel

Grâce au système de gestion des annonces de votre site internet, faites défiler sur votre écran, tout ou partie des maisons, appartements, terrains que vous proposez et suscitez l'intérêt d'acheteurs potentiels, de leurs parents, ou de leurs amis.

Très simple d'utilisation : vous choisissez, en un clic, les biens que vous voulez voir affichés à l'écran. Cette vitrine nouvelle, via son écran design et sa technologie flash, permettra aux visiteurs de voir apparaître, en direct et en temps réel, le type de bien vendu, la localité, le prix et toutes informations utiles.

WeM Screen vous permet également, selon la taille de votre étude, de diffuser vos annonces et informations sur plusieurs écrans.



## Nos clients



Chambre départementale des notaires de l'Yonne



Conseil régional des notaires de Basse-Normandie



Conseil régional des notaires du Nord-Pas-de-Calais



Conseil régional des notaires de Versailles

### **Vous disposez d'un PC connecté à l'écran et relié à internet.**

**OPTION 1**

#### Pré-requis techniques

Écran 32", résolution conseillée 1366 x 798  
Carte graphique affichage 1280x768  
Internet Explorer 6 ou supérieur  
WeM prend en charge l'installation de la solution WeM Screen ainsi que la formation à distance.

- CONTRAT 1 AN : 29 €HT/mois**
- Écran supplémentaire : 19 €HT/mois**
- Personnalisation de la charte : 900 €HT**

### **Vous ne disposez pas d'un PC connecté à l'écran et relié directement à Internet.**

**OPTION 2**

#### Pré-requis techniques

Prise RJ45 avec une ligne connectée à l'ADSL  
Prise secteur à proximité de la ligne ADSL  
Prise secteur dans la salle d'attente  
WeM prend en charge le matériel (écran, colonne sur socle, PC, multiprises de protection, boîtier CPL), l'installation de la solution WeM Screen et la formation à distance.

- CONTRAT 3 ANS : 115 €HT/mois**
- Écran supplémentaire : 95 €HT/mois**
- Personnalisation de la charte : 900 €HT**

Pour : HM Web-eMaker  
Nom :

Signature :

Pour :  
Nom :

Signature :

A été convenu entre HM Web-eMaker et .....ci-après dénommé « le client »

## 1. OBJET

Les conditions générales de vente et d'utilisation des services, ont pour objet de fixer les conditions d'utilisation, d'exploitation des services proposés au client afin notamment d'en décrire les limites. HM Web-eMaker réalisera la conception et assurera l'exploitation de ces services et prestations conformément à ces conditions.

Le client a pris connaissance des limites d'utilisation des applications prévues par l'offre, dans les notices et en consultant le site internet présentant ces applications.

Le client a pris connaissance que ces applications ne pourront être adaptées à des demandes spécifiques du client que dans le cadre d'un nouveau devis.

## 2. PROPRIÉTÉ

### 2.1. Propriété des contenus

L'ensemble des informations apporté par le client, de quelque nature et sous quelque format que ce soit (pages HTML, statiques ou générées automatiquement, fichier son, vidéos, images, etc.) la propriété du client. Les créations réalisées par HM Web-eMaker pour le client ne deviennent la propriété de celui-ci qu'au moment du paiement des sommes dues au titre des travaux commandés et dans la limite de l'utilisation pour laquelle elles ont été commandées.

### 2.2. Propriété des applications et matériels

Les logiciels et matériels mis à la disposition du client, pour héberger, gérer ou publier son site Internet, Extranet, Intranet ou ses services, sont régis par les lois de la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France et reste la propriété de HM Web-eMaker.

Les applications ne sont exploitables que sur les serveurs de HM Web-eMaker.

Les écrans et matériels de connexion restent la propriété de HM Web-eMaker.

### 2.3. Propriété et confidentialité

Chacune des parties s'engage en son nom, comme en celui de ses collaborateurs, à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, logiciels et savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et à ne pas les utiliser en dehors du présent accord.

L'exécution du présent contrat n'entraîne aucun transfert de droit et ne génère, au profit du client, aucun droit autres que ceux précisés, et cela quels que soient ces droits sur les marques de HM Web-eMaker.

## 3. UTILISATION DES RÉFÉRENCES

Le client autorise HM Web-eMaker à utiliser son nom et les produits développés pour son compte à des fins commerciales (plaquettes, présentations des produits) à condition d'en être préalablement informé pendant la durée des présentes et de ses renouvellements éventuels.

## 4. CESSION

Le présent contrat pourra faire l'objet par HM Web-eMaker d'une cession totale ou partielle ou d'une transmission totale ou partielle à titre onéreux ou gracieux et ce, sans l'accord du client. De même toute modification pouvant intervenir dans la situation juridique de HM Web-eMaker sera sans influence sur le présent contrat.

## 5. RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Pour les éléments que le client serait susceptible d'apporter pour la création de son site Web, il devra prendre en charge les éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent.

Le client s'engage à assurer, à ses frais, la défense de HM Web-eMaker dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication relative aux données, informations, messages etc. qu'elle diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi.

1 - Le client affirme connaître la nature du réseau et ses performances techniques et ne peut engager la responsabilité HM Web-eMaker sur ces points.

2 - Les informations diffusées sur le site du client et les instructions données le sont sous sa seule responsabilité, à l'exclusion de celle de HM Web-eMaker.

3 - Le client s'engage à fournir des données loyales et de qualité, conforme à la législation internationale et aux usages en vigueur, et reconnaît être seul pénalement responsable de ses actes sur le réseau.

4 - Le client accepte l'interdiction d'envoi de messages en nombre à des correspondants qui n'ont pas explicitement sollicité ces courriers ainsi que la tentative de connexion sur un serveur sans y être autorisé ou avec des moyens non autorisés.

5 - La responsabilité du matériel loué est transféré dès la mise en service chez le client. Le client en assume la garde sous sa seule et entière responsabilité. Il souscrita à ses frais une assurance pour garantir le matériel en location pendant la durée du contrat. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à HM Webemaker pour un trouble commercial quelconque.

6 - Le matériel sera restitué à la fin du contrat de location.

## 6. CONNEXION D'UN SITE

Le site et les écrans seront connectés à Internet après sa réception par le client. La réception est matérialisé par un « bordereau de réception de site ». Ce bordereau est l'acceptation en l'état par le client des prestations réalisées par HM Web-eMaker.

## 7. NOM DE DOMAINE

Le dépôt d'un nom de domaine sera formalisé par la remise de la fiche d'inscription INTERNIC (titre de propriété du domaine). Le client a pris connaissance que chaque nom de domaine lui sera facturé 39 € HT par an et prélevé à date anniversaire. La résiliation des noms de domaine doit nous parvenir par courrier RAR dans un délai de deux mois minimum avant la date anniversaire.

Le client a pris connaissance de la distinction entre site internet et nom de domaine.

## 8. UTILISATION

### Matériels :

Le client s'engage à ne faire subir aucune modification ou transformation aux matériels loués.

Le client s'engage à protéger le matériel de location contre toute dégradation (vandalisme, intempéries, pluie, vent, surcharge, etc.).

Le locataire s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer.

Le matériel cassé ou manquant ne sera pas remplacé et ne peut en aucun cas donner lieu à la suspension du contrat et de ces obligations.

### Hébergement :

L'hébergement inclus dans le contrat d'exploitation ne concerne que l'hébergement du site Web réalisé par HM Web-eMaker sur un serveur permettant l'accès aux utilisateurs d'Internet. Le client ne peut accéder au serveur.

## 9. VALIDITÉ

**Site Internet** : le présent contrat est conclu pour une durée initiale de un an Il prendra effet à la validation de la charte graphique par le client.

**Écrans** : le présent contrat est conclu pour une durée initiale de trois ans. Il prendra effet à l'installation des écrans chez le client.

## 10. RENOUELEMENT

Au-delà de la première période le renouvellement se fera pour un an par tacite reconduction.

## 11. RÉSILIATION

### Conditions :

Les parties peuvent y mettre un terme par recommandé avec accusé de réception en respectant un délai minimum de 3 mois avant sa date anniversaire.

### Clause résolutoire :

Dans le cadre d'une rupture anticipée ou d'une rupture abusive, une indemnité égale aux mensualités restant à courir jusqu'à l'échéance de ce contrat sera facturée et prélevée sur le compte du client au même titre que le contrat d'exploitation. HM Web-eMaker ne libérera les noms de domaine et l'accès aux contenus qu'a complet règlement par le client de cette indemnité.

Après avoir notifié en RAR au client une rupture anticipée ou une rupture abusive la société HM Web-emaker propriétaire du matériel procédera à l'enlèvement du matériel sous quinzaine.

## 12. RÈGLEMENT

### 12.1. Bon de commande

Les modalités de paiement précisées dans le bon de commande peuvent amener HM Web-eMaker à connecter le site du client au réseau avant que celui-ci ait été totalement soldé. Cependant, tout défaut de paiement de l'une des échéances conduira, à première relance, HM Web-eMaker à appliquer sans autre forme de préavis les articles 2-1, 3 et 12-2 du présent contrat.

Les sommes perçues par HM Web-eMaker sont définitivement acquises et ne peuvent faire l'objet de remboursement.

### 12-2 Contrat d'exploitation

#### Conditions :

Le contrat d'exploitation est composé de prestations récurrentes distinctes : hébergement, licence, maintenance, matériel, etc.,. Le loyer proposé pour ces prestations peut être mensualisé à la condition que le règlement s'effectue par prélèvement automatique.

Dans le cas où le client n'accepterait pas ce mode de règlement, la facturation du contrat d'exploitation ainsi que toutes les prestations relatives à l'exploitation du site et son hébergement seront réglées annuellement par avance.

#### Liste des prestations concernées par le contrat d'exploitation :

Renouvellement de noms de domaine, boîtes mail, hébergement, licences, statistiques, gestion de contenus, référencement.

Frais de rejet de prélèvement, LCR, traites : 28 € HT.

#### Incident de paiement :

Tout retard de paiement ou rejet concernant le loyer ou échéance du bon de commande, conformément à l'article 12-1, entraînera la suspension des prestations à la 1ère relance.

La reconnexion du site sera facturée 58€ HT.

#### Rupture abusive :

Le client a pris connaissance qu'une échéance impayée constitue une rupture abusive du contrat de son fait. Ceci autorisant l'application de droit de la clause résolutoire de l'article 11 du présent contrat, ainsi que l'application d'un intérêt moratoire au taux mensuel de 1,8 %, tout mois entamé étant dû et une indemnité forfaitaire de 212 € HT en sus des intérêts moratoires.

## 13. PRESTATIONS ET SERVICES

HM Web-eMaker mettra à la disposition du client les ressources nécessaires à la mise en œuvre et au fonctionnement du service. Concernant Internet, les parties conviennent toutefois que les réseaux pouvant avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres, nul ne peut garantir le bon fonctionnement d'Internet dans son ensemble. La responsabilité du HM Web-eMaker s'arrête à l'utilisation unique de ses matériels et logiciels dans des conditions normales d'utilisation. HM Web-eMaker ne peut s'engager sur la qualité d'affichage auprès de tous les utilisateurs d'Internet.

#### Référencement :

Le « référencement » en opposition au « positionnement » est une opération consistant à inscrire les Métatags, mots clés, URL et description du site auprès des moteurs de recherche et annuaires sélectionnés dans l'option choisie par le client. Au regard de la liberté des moteurs de recherche et annuaires d'accepter ou de refuser ces inscriptions et de la nature des outils utilisés pour ces inscriptions (email), le client convient que Web-eMaker ne peut s'engager sur le résultat du dit référencement.

Matériel et logiciel nécessaire à l'utilisation des services :

Le site Internet du client est lisible sur PC et MAC.

Le site Internet du client est optimisé pour un affichage de 1024 pixels.

Le site Internet du client demande l'utilisation d'un navigateur de type Internet explorer 5.0 et supérieur.

L'administrateur WeM CMS du client nécessite un PC équipé d'Internet explorer 5.5 et supérieur.

L'utilisation de WeM CMS ne nécessite l'installation d'aucun logiciel sur le PC du client.

#### Maintenance du service :

Le fonctionnement du service pourra être interrompu pour permettre d'effectuer les travaux de maintenance et d'entretien du serveur que HM Web-eMaker se doit de mettre en œuvre pour conserver la qualité de la prestation. En outre, HM Web-eMaker réalisera ces interventions, dans le cas où les conditions le permettent, pendant les heures les moins pénalisantes pour ses clients. En cas d'inaccessibilité au serveur due à des dysfonctionnements techniques mineurs de son ressort et de ses sous traitants, HM Web-eMaker s'engage à rétablir dans les 24 heures le bon fonctionnement de son service.

HM Web-eMaker réalisera une sauvegarde des applications du site client chaque jour.

HM Web-eMaker met à disposition de ses clients un service technique accessible de 9 heures à 18 heures du lundi au vendredi (hors jours fériés). Ce service est accessible par téléphone au 02 35 75 78 72 ou par mail à support@wem.fr

HM Web-eMaker s'engage à assurer le service 7j/7j et 24h/24h. La connexion au site est garantie non saturée, à l'exception :

- d'un événement ressortissant à la force majeure
- des opérations de maintenance et l'entretien sur le centre serveur
- de la rupture du service d'accès par le F.A.I.

## 14. LOI APPLICABLE ET LITIGE

Le présent contrat est régi par le droit français. En cas de contestation et/ou litige ne pouvant trouver règlement amiable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de ROUEN.

Client : ..... Date : .....

Signature précédée de la mention « lu & approuvé » :